Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 026-212600068-20261102-DCM_2026_72-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DE LA DROME

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'ALLEX

N° 2026_72

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	18

Date de la convocation
28 Octobre 2026

Date d'envoi en Préfecture
06 Novembre 2026

Date d'affichage
06 Novembre 2026

RESULTAT DU VOTE		
Pour	Contre	Abstention
18	0	0

Séance du 02 Novembre 2026

Le lundi 02 Novembre 2026 à 19h30, le Conseil municipal de la Commune d'Allex s'est réuni en Salle du Conseil sous la présidence de Gérard CROZIER, Maire.

Etaient présents : Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Christel DUBOIS, Pascale REYNAUD, Fanny MOREL, François DE SAINT VICTOR, Cyril AUDRA, Sylvie JONDON, Anna GOURDOL, Andy RASPAIL, Katia GOMES, Julie AUBERT, Arnaud VERDA, Leslie BRIAT, Frédéric RANNAUD, Bérangère SABATIER, Yves LE GUELLEC.

Etaient excusé(e)s : Lionel ROUQUET, Sylvie VACHON (Procuration à Christel DUBOIS), Rodrigue ROUBY, Emilie BESSON, Thierry OLIVERO, Guy PENSU.

Secrétaire de séance : Fanny MOREL

Administration générale - Présentation rapport annuel Syndicat d'Irrigation Drômois- Exercice 2025

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2221-13 et L.5217-7,

Vu les arrêtés inter-préfectoraux des départements de l'Isère et de la Drôme du 11/12/2012, 27/05/2013, 11/05/2015 portant création du Syndicat d'Irrigation Drômois,

Vu la transmission du rapport annuel concernant l'exercice 2025 en date du 25/09/2026,

Considérant la nécessité pour le Maire de la Commune de présenter le rapport en question lors de l'assemblée municipale la plus proche,

Mme Anna GOURDOL rappelle que le Syndicat d'Irrigation Drômois est un syndicat-régie qui assure :

- L'exploitation des installations d'irrigation collective (canaux, retenues, barrages, stations de pompage, réseaux et autres ouvrages annexes apportés ou présents sur le territoire des collectivités membres du S.I.D),
- L'exploitation de centrales hydroélectriques et la production d'électricité,
- La construction de nouveaux équipements pour l'irrigation ou la production électricité.

Créé en 2013, le SID compte 126 communes membres, regroupées en 9 territoires d'irrigation :

- Drôme Nord
- Valloire-Herbasse
- Hermitage
- Plaine de Romans
- Bourne-Valentinois

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 026-212600068-20261102-DCM_2026_72-DE

- Etoile-Livron
- Val de Drôme
- Marsanne-Valdaine
- Montélimar- Sud

➢ **Moyens Humains :**

- 49 agents techniques et administratifs,

➢ **Patrimoine :**

- 107 stations de pompage d'eau
- 80 Km de canaux d'irrigation,
- 2 centrales de production hydroélectrique,
- 1 barrage (sur la rivière Bourne, hauteur 12 m),
- 1 réserve de 700 000 m3,
- 2.300 Km de réseaux de distribution sous pression,
- 12.500 clients, professionnels et non professionnels.

Au niveau de son fonctionnement, le SID se finance pour l'essentiel grâce aux recettes qu'il perçoit auprès de ses clients (vente d'eau et d'hydroélectricité) et aux versements d'énergie réservée de la CNR.

Il convient de relever que le prix de l'eau est resté stable pour les professionnels par rapport à 2024.

➢ **Faits marquants 2025 :**

- Le département de la Drôme a connu un printemps pluvieux mais a été touché par des épisodes de chaleur intense, notamment en août 2025. L'été 2025 a été, à l'échelle française, le deuxième plus chaud depuis presque 80 ans, avec 27 jours de très forte chaleur, ce qui a entraîné des restrictions sécheresse sur plusieurs bassins versants.

La consommation d'eau d'irrigation de la saison est restée bien en deçà de celle de 2022 (-28%), mais en hausse de 40% par rapport à 2024.

Concernant le territoire Val de Drôme dont relève la commune d'Allex, la consommation a augmenté de 56,4% par rapport à 2024 pour s'élever à 5 172 774 m^3. Elle reste toutefois inférieure aux niveaux des années 2022 et 2023.

- Le 30 juillet 2025, le Président du SID a signé un contrat de partenariat financier entre la Compagnie Nationale du Rhône et le SID au titre des ouvrages Domaniaux, le Canal de la Bourne et le Canal de Tricastin, pour un montant de 8 M€.

Des travaux de modernisation et de remise en état des ouvrages et réseaux d'irrigation sont nécessaires, aussi, à la demande de l'Etat, ces travaux sont réalisés par le SID avec le soutien financier de CNR.

- Le 6 novembre 2025, sur le site de la réserve de Choméane à Divajeu, le Président du SID a signé

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 026-212600068-20261102-DCM_2026_72-DE

l'accord-cadre 2025-2030 aux côtés de l'Etat, représenté par Mme Simonne, Sous-préfète de l'arrondissement de Die, l'Agence de l'Eau, le Département de la Drôme, la Chambre d'Agriculture de la Drôme et l'Association Drômoise des Agriculteurs en Réseaux d'Irrigation Individuels (ADARII).

Cet accord-cadre s'inscrit dans la continuité des précédents accords-cadres dont le premier a été signé en 2002. Il a pour objet de diminuer les pressions sur la ressource en eau - principalement les secteurs déficitaires – tout en pérennisant l'agriculture au sein du département de la Drôme.

Il est complémentaire des actions portées par les structures porteuses des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et par les EPCI engagés dans des démarches de Plans Territoriaux de Gestion des Eaux (PTGE).

➢ **Projets en cours et à venir :**

Le SID est actuellement engagé sur la reconversion du réseau gravitaire du Tricastin en réseau sous pression qui devrait permettre d'économiser 2 à 3 M de m3 par an – coût prévisionnel 18,9 M€
Il poursuit également les études portant sur :
- La substitution des prélèvements faits dans la molasse sur les bassins versants de la Veaune, l'Herbasse, la Joyeuse et la Savasse,
- La recherche de nouvelles solutions de stockage sur le territoire de Crest Sud, en co-maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de Communes du Val de Drôme,
- La rénovation du barrage d'Auberives-en-Royans (7 M€) et la réalisation d'ouvrages de sécurité sur le canal de la Bourne,
- La réalisation de projets de photovoltaïques sur 2 sites appartenant au SID

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **De prendre acte** de la présentation du rapport annuel du Syndicat d'Irrigation Drômois pour le compte de l'exercice 2025, ci-annexé,
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tout document en ce sens,

La délibération est adoptée à l'unanimité

La Secrétaire de séance
Mme Fanny MOREL

Le Maire,
M. Gérard CROZIER

MAIRIE D'ALLEX DRÔME

Conformément aux dispositions des articles R.421-1 et suivants u Code de Justice Administrative, le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des deux dotes suivantes :
- date de transmission ou contrôle de légalité de la Préfecture de la Drôme
- date de publication et/ou notification.
Le tribunal administratif peut être saisi via l'application" Télérecours citoyens" accessible par le site Internet http://www.telerecours.fr.
Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commence à courir à compter de l'une ou l'outre des échéances suivantes :
- date de notification de la réponse de l'autorité territoriale
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.